



Règlement intérieur appliqué dans LA SECTION GYMNASTIQUE COMPETITION

• **L'ADHESION**

Après 1 cours d'essai toute année commencée est due entièrement. La pertinence d'une demande de l'adhérent(e) de remboursement de tout ou partie de sa cotisation pour cas de force majeure (déménagement, maladie, accident...) sera laissée à l'appréciation du bureau directeur de l'association et n'excédera pas 50 % de la cotisation.

L'adhésion de 10€ n'est pas remboursable.

La non présentation d'un certificat médical d'aptitude à la pratique de la gymnastique entrainera la suspension des cours.

• **LES HORAIRES**

ASSUREZ-VOUS DE LA PRESENCE DE L'ENTRAINEUR AVANT DE LAISSER VOTRE (VOS) ENFANT(S) SEUL(S) DANS LA SALLE DE GYMNASTIQUE ET EN AUCUN CAS DEVANT LA PORTE.

Pour le bon déroulement du cours et le respect de tous il est nécessaire d'arriver au cours 10 mn au moins avant le début de celui-ci.

- Les cheveux longs doivent être obligatoirement attachés.
- Le port de bijoux et de montre sont interdits
- Les chewing-gums, la nourriture sont INTERDITS
- Interdiction de pénétrer dans la salle avec des chaussures venant de l'extérieur.
- Ne pas venir à la salle avec des objets de valeurs et surtout ne rien laisser de valeur dans les vestiaires.
- Les téléphones portables doivent être mis en mode silence et déposés vers la chaîne hifi.
- Les parents ne sont pas autorisés à pénétrer dans la salle pendant les cours.

• **LES ABSENCES**

Les absences prévues doivent être signalées. Les absences imprévues doivent être excusées.

Les absences répétées influent sur l'apprentissage et sur la progression de l'élève. L'élève pratiquant l'absentéisme sans raison valable ne pourra prétendre à participer au Gala de fin d'année.

Les cours annulés ne seront pas remplacés

• **LA TENUE POUR LES ENTRAINEMENTS**

- 1 justaucorps ou 1 short et tee shirt pas de manches longues ni pantalon
- chaussettes propres, pieds nus pour les filles

Il est indispensable de porter des vêtements qui suivent les lignes du corps afin de faciliter les mouvements et les corrections de placements.

TOUS LES VETEMENTS « DE VILLE » SONT INTERDITS pour les cours. L'enfant ou l'ado ne disposant pas de la tenue de gymnastique suscitée se verra refuser l'accès au cours

• **COMPORTEMENT**

Si des problèmes de comportement d'un élève se produisent, l'entraîneur et le club peuvent suspendre l'élève du cours temporairement ou définitivement sans remboursement de cotisation.

• **COMPETITION**

Il est impératif que les enfants inscrits en section compétition participent à toutes celles validées par l'entraîneur.

Le choix de la composition des équipes dépendra de la seule décision de l'entraîneur.

Un chèque de caution de 60€ est demandé pour le prêt de la tenue et sera restitué en fin de saison suivant l'état de celle-ci.

La tenue est prêtée par le club et ne doit servir que pendant les compétitions. A la fin de l'année celle-ci doit être restituée en parfait état et lavée. (Lavage uniquement à la main)

• **LES INFORMATIONS**

Les informations se feront sur papiers volants, distribués aux élèves présents aux cours.

Un panneau informatif est installé à l'entrée de la salle,

Une copie de chaque document distribué y est affichée, PENSEZ À LE CONSULTER RÉGULIÈREMENT.

Mail : lajeunefrance@orange.fr